

Dossier de demande de subvention - 2023

- Dénomination de l'association :
- Adresse du siège de l'association :
.....
- Mail et numéro de téléphone :
.....
- Régime juridique du demandeur (loi de 1901, fondations etc..) :
- Date de déclaration au journal officiel :
- Objet de l'association d'après ses statuts :
.....
.....
.....
- Composition du bureau :
(Nom, prénom, adresse et profession des présidents, vice-président, secrétaire et trésorier ...)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

• Adhésions et cotisations en 2023 :

- a) Membres Honoraires :..... Cotisations.....
- b) Adhérents :
 - Domiciliés à Brou : Cotisations.....
 - Hors commune : Cotisations.....

• Evolution des effectifs 2022 et 2023

.....
.....

• Principales réalisations en 2022 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Subvention obtenue l'année précédente :
- Subvention demandée ⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ La demande doit parvenir à la mairie pour le **mardi 10 janvier 2023**.

• Principaux projets pour 2023 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

P.S. : Même en cas de renouvellement de la demande, les renseignements ci-dessus sont nécessaires, des modifications pouvant être intervenues depuis un an, tant dans la composition du bureau que dans tous les autres éléments y figurant.

**Bilan de l'année (à compléter)
pour laquelle la dernière subvention a été versée**

Nature des recettes (y compris le reliquat des années antérieures)	Montant €	Nature des dépenses	Montant €

Projet de budget annuel pour 2023

Nature des recettes (y compris le reliquat des années antérieures)	Montant €	Nature des dépenses	Montant €

(1) En ce qui concerne les subventions, veuillez préciser :

- les organismes en cause
- s'il s'agit d'hypothèses ou de subventions déjà obtenues, soit au titre de l'année en cours ou d'années précédentes.

- Domiciliation et numéro du compte chèque postal ou bancaire :

(S.V.P., coller OU agraffer un R.I.B., R.I.P.)

- Sont joints au présent dossier de demande de subvention :

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2022

Le Bilan financier 2022

Fait à, le
Le trésorier le Président